

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de FITOU



REGLEMENT GRAPHIQUE 1/2
1/2000ème

APPROBATION - 11 MARS 2024

- Zones Urbaines**
- UAa : Centralité historique / Entrée médiévale originelle de Fitou
 - UAb : Faubourgs villageois de Fitou
 - UBa : Centralité originelle des Cabanes de Fitou
 - UBb : Extensions pavillonnaires structurées des Cabanes de Fitou
 - UBc : Extensions pavillonnaires lâches des Cabanes de Fitou
 - UCa : Extensions du village de Fitou/Marges déstructurées greffées aux faubourgs
 - UCb : Extensions du village de Fitou/ Lotissement résidentiel « Les Capelles »
 - UCc : Extensions du village de Fitou/Tissu pavillonnaire lâche et diffus
 - UCd : Extensions du village de Fitou/secteur équipementiel
 - UCe : Port Fitou/secteur mixte touristique à dominante résidentielle
 - UE1 : Secteurs économiques / Zone d'activités des Cabanes de Fitou
 - UE2 : Secteurs économiques / Zone d'activités existante de Fitou
- Zones A Urbaniser**
- IAU : Zone d'ouverture à l'urbanisation prioritaire à vocation dominante "habitat"
 - IAUep : Zone d'ouverture à l'urbanisation prioritaire dédiée aux "équipements d'intérêt collectif et services publics"
- Zones Agricoles**
- A : Zone agricole
 - As : Zone agricole intégrée aux espaces remarquables du littoral (ERL)
- Zones Naturelles**
- N : Zone naturelle
 - Ns : Zone naturelle intégrée aux espaces remarquables du littoral (ERL)
 - Nl : Site aménagé à vocation touristique et de loisirs
- Prescriptions**
- Emplacement réservé (L151-41 du CU)
 - Espace boisé classé (L113-1 du CU)
 - Espace boisé classé (L113-1 du CU)
 - Éléments de paysage à conserver (L151-19 du CU)
 - Patrimoine bâti et éléments de paysage à protéger, conserver ou mettre en valeur (L151-19 du CU)
 - Patrimoine bâti à protéger, conserver ou mettre en valeur (L151-19 du CU)
 - Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique : périmètre autour d'ouvrages de franchissement (L151-23 du CU)
 - Ouvrage de franchissement
 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (L151-6 du CU)
- Informations**
- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (R151-53 du CU)
 - Espaces Proches du Rivage (L121-13 du CU)
 - Limite de la bande littorale des 100 m du rivage (L121-16 du CU)
 - Amendement Dupont (L111-6 du CU)
 - Périmètre de Droit de Préemption Urbain

N°	Désignation	Bénéficiaire	Parcelles	Superficie (m ²)
1	Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan	SNCF	Section C 786p; 787; 790p; 853p; 860p; 861; 862p; 866p; 867p; 870p; 871p; 887p; 890; 892p; 900p; 936p; 939; 940p; 961; 980; 981; 988p; 989p; 1029p; 1030p; 1149p; 1205p	543 173 m ²
2	Aménagement d'une zone verte avec création d'un complexe sportif	COMMUNE	Section B 293; 317; 1168	9158 m ²
3	Aménagement de la voirie (avenue du Levant)	COMMUNE	Section B 334p; 335p; 1130p; 1413p; 1414p; 1443p; 1683p	1325 m ²
4	Aménagement de la voirie (création d'une piste cyclable)	COMMUNE	Section B 319p; 587; 1128p; 1460p; 1571; 1580p; 1582; 1595; 1612p; 1614; 1655p; 1664p	1745 m ²
5	Élargissement de la rue du Vigné pour création d'une piste cyclable	COMMUNE	Section C 332p; 333p; 1159p	141 m ²
6	Élargissement de voirie (rue du Capitat)	COMMUNE	Section B 20p; 23p; 24p; 1043p; 1092p; 1113p; 1120p; 2075p	541 m ²
7	Élargissement de la voirie communale (liaison RN9 et Stade)	COMMUNE	Section B 560p; 1973p; 2042p	290 m ²
8	Aménagement d'un carrefour sur la D609	Conseil Départemental 11	Section B 80p; 81p; 1093p	877 m ²
9	Extension du cimetière	COMMUNE	Section C 494; 496; 497; 498; 499; 500; 537; 983	7197 m ²
10	Élargissement de voirie	COMMUNE	Section B 2075p	75 m ²
11	Création d'un bassin de rétention	COMMUNE	Section B 346	1590 m ²
12	Création d'un bassin de rétention	COMMUNE	Section B 1552p	657 m ²
13	Aménagement d'une aire de stationnement et d'un espace public	COMMUNE	Section C 232; 233	108 m ²

